

Association Défense square clos Feuquières-Respiration Vaugirard

OBJET : **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du lundi 4 avril 2022**

Le 4 avril 2022 à 18h30, les membres de l'association « Défense square Clos Feuquières-Respiration Vaugirard » se sont réunis en Assemblée Générale à la Mairie du XV^e arrondissement, 75015 Paris.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés qui laisse apparaître un total de 38 membres présents ou représentés. Plus de 50% des membres à jour de cotisation étaient donc présents ou représentés, la secrétaire, Monique LEVY, représentant le Président de l'association, Philippe LEVY, déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monique LEVY rappelle l'ordre du jour : - Désignation du secrétaire de séance - Rapport moral du Président, - Rapport d'activité 2020, - Rapport financier du Trésorier, - Cotisation adhésion 2021, - Élection des membres du Conseil d'Administration, - Actions à mener en 2021, - Questions diverses.

Première résolution : **Élection du Secrétaire de séance, du Président de séance**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de désigner, Madame Monique LÉVY en qualité de Secrétaire de séance et Monsieur Georges CHEVILLOTTE en qualité de Président de séance. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Deuxième résolution : **Rapport moral du Président**

Monique LEVY remercie les membres de leur soutien. Elle insiste sur le fait qu'il est important de ne pas lâcher prise. Une association n'étant forte que par le nombre de ses adhérents, il est souhaitable de recruter de nouveaux membres.

Pour l'instant aucun permis de construire n'a été déposé aux 16, 18, 20 rue du Clos Feuquières mais il faut rester vigilant.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président et la secrétaire au cours de la séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième résolution : **Rapport d'activité de l'association**

1) Le processus du budget participatif, principe initié en 2014 et qui représente 5% du budget d'investissement de la ville de Paris, a été renouvelé en 2022 après une interruption en 2020 et 2021.

Le projet au budget participatif de notre association « Vivre Vert pour Vivre Mieux » présenté tous les ans depuis 2017 a été déposé en janvier 2022, il est resté inchangé mais n'a pas été retenu cette année encore. Voici la réponse de l'équipe du budget participatif de la mairie de Paris :

« Après avoir étudié votre projet [Vivre vert pour vivre mieux](#) avec attention, nous sommes au regret de ne pas pouvoir le retenir pour la raison suivante :

Votre projet concerne un aménagement de l'espace public d'un des quartiers allant prochainement être concernés par la démarche "[Embellir votre quartier](#)". Cette démarche permet aux habitants de participer directement à l'aménagement de leur quartier, et permet une meilleure coordination des travaux pour réaliser un maximum d'interventions de végétalisation, d'apaisement des circulations, de mise en accessibilité... dans un temps limité. Par conséquent, les projets concernant l'aménagement de l'espace public de ces quartiers ne sont plus recevables au Budget Participatif. Les habitants de ces quartiers seront consultés pour recenser leurs besoins et envies, et vous pourrez déposer votre idée directement sur [la plateforme dédiée](#) lorsque la consultation pour votre quartier sera ouverte. »

Pour l'instant, la démarche « Embellir votre quartier » touche le quartier Georges Brassens. Dès que le nôtre sera concerné, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour obtenir gain de cause, empêcher la construction prévue et imposer nos arguments :

- Square encerclé par bon nombre d'immeubles sur 3 côtés.
- Un immeuble à cet endroit priverait gravement bon nombre de riverains d'ensoleillement et de lumière (face aux 16, 18, 20 rue du clos Feuquières et rue Desnouettes)
- De nombreuses constructions importantes vont voir le jour (plus de 500 logements). D'une part sur le site des Ateliers Vaugirard (pas de jardin, seulement des toits végétalisés) et d'autre part un immeuble (coin rue Saint Lambert, rue Blomet) en remplacement de la clinique Sainte Félicité
L'idée de densifier encore davantage le quartier devient de plus en plus indéfendable. L'annexion d'une partie du square pour réaliser des constructions ne doit pas être envisagée par la Mairie.

2) Rappel du chantier PLU, évoqué lors de notre dernière AG :

La Mairie de Paris a lancé la révision du plan local d'urbanisme (PLU) en 2021 sous les termes suivants :

« Pour construire une ville durable, inclusive, solidaire et productive en préservant la mixité et créer un environnement urbain offrant davantage de place à la nature et à la biodiversité et plus favorable à la santé des Parisien.ne.s et de ses usagers, la Ville de Paris veut réviser son Plan local d'urbanisme (PLU) qui régit l'ensemble des constructions sur le territoire parisien. »

Pour avoir une idée précise de l'évolution et du calendrier du PLU, je vous invite à aller sur le site internet de la mairie du XV^e. Madame Claire de Clermont-Tonnerre et Monsieur Mathieu Luinaud ont élaboré un dossier très clair et complet.

En temps voulu, nous aurons besoin du soutien de tous nos adhérents et sympathisants pour défendre notre projet autour du square du Clos Feuquières. Car nous avons constaté, dans les souhaits de la ville de Paris, qu'elle prévoyait d'amputer le square du Clos Feuquières de toute la partie club des anciens et locaux techniques appartenant à la ville de Paris (en souterrain), comme le montre le plan ci dessous.



Nous pouvons nous connecter à idee.paris.fr et proposer des idées qui devraient être étudiées. **Il faudra le faire.** Plus les idées qui nous tiennent à cœur recevront de votes, plus elles auront des chances d'attirer l'attention de la mairie de Paris.

Nous vous aviserons dès que le dépôt des idées sera ouvert ainsi que la marche à suivre.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité fait par la secrétaire et le trésorier au cours de la séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Quatrième résolution : **Rapport financier**

Le Trésorier de l'Association informe les membres présents ou représentés du nombre d'adhérents à ce jour (39), des recettes (3600€) recueillies sur le compte bancaire de l'Association.

Les dépenses recouvrent les frais d'assurance, la cotisation annuelle à l'association FNE (France Nature Environnement). Institution très bien entourée juridiquement en cas de recours et l'hébergement de notre site.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Cinquième résolution : **Cotisation adhésion 2021**

La secrétaire propose de conserver la cotisation à 15 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Sixième résolution : **Élection des membres du Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de Monsieur Philippe LÉVY (Président) et de Madame Monique LEVY (Secrétaire).

Suite aux candidatures déposées préalablement à la réunion de l'Assemblée Générale, il a été procédé à l'élection de : Madame Nicole PINOT (Présidente suppléante), Madame Marie-Jeanne ROUFFET (Secrétaire suppléante), Monsieur Georges CHEVILLOTTE (Trésorier), Madame Marie-Anne CHEVILLOTTE (Trésorière suppléante).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Septième résolution : **Actions à mener en 2021**

1) Des actions pour faire mieux connaître l'Association et récupérer des fonds ont été évoquées.

Pour l'instant aucune action n'est arrêtée. On pourrait profiter d'un événement particulier pour se mobiliser et se montrer toujours présents et vigilants.

2) Le fait de signaler systématiquement tous les incidents concernant le square du Clos Feuquières, en mentionnant le nom de notre Association, est aussi un moyen d'affirmer notre vigilance.

3) Rappel des sites mis en place par la ville de Paris :

- **Dansmarue Paris** <https://teleservices.paris.fr/dansmarue/> (Il n'est pas nécessaire de télécharger l'application).

- **Paris.fr**

- **Fluicity** (nouvelle application à télécharger et à explorer)

C'est une plateforme de participation citoyenne qui répond au besoin d'associer l'intelligence collective au processus de décision (dixit la ville de Paris)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Huitième résolution : **Questions diverses**

- Gestion du foyer des « sans domicile fixe »

Un rappel de la situation est fait par Monique Levy :

Le relai logement a été installé rue du clos Feuquières en septembre 2016, officiellement pour deux ans.

De graves problèmes de management (grèves en septembre et octobre 2019), des conflits entre les membres du Conseil d'Administration, des problèmes financiers, une mauvaise gestion des subventions de l'État (elles représentent 90% du financement du relai logement (1 700 000 € par an !)) ont mené à une inspection de la Préfecture de Paris île de France le 24 octobre 2019.

À la suite de cette inspection, le conventionnement de l'association qui, venant à échéance, n'a pas été renouvelé et les activités ont cessé fin décembre 2019.

La Préfecture a cependant demandé que la domiciliation soit maintenue jusqu'en mars 2020 dans l'attente d'un repreneur.

Le 2 décembre 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale qui renouvelle le Conseil d'Administration et un nouveau bureau a été élu.

Cette nouvelle équipe a confié le passage de la domiciliation administrative à Dom'15, de l'association Aurore.

Le passage a été compliqué et retardé par le confinement pour les travaux de mise en accessibilité et d'attente de la visite de conformité de la Préfecture de police.

À l'heure actuelle, cette équipe de l'association Aurore semble bien implantée. On ne sait pas si un contrat a été signé concernant la durée de l'occupation des lieux.

Des travaux importants ont été effectués et le quartier ne souffre pas beaucoup des allées et venues des personnes fréquentant cet espace, à part 3 ou 4 personnes déambulant dans les rues avoisinantes souvent très alcoolisées et dans un état de propreté très douteuse.

Il faut savoir que le local appartient à la ville de Paris qui peut, elle seule, décider de son avenir.

La partie « végétalisée » fait actuellement l'objet d'un projet mené par l'association Aurore. Il s'agirait d'y installer un jardin partagé sur la partie « arrière » (celle jouxtant le square) qui serait géré par l'association Aurore et un autre jardin partagé ouvert aux riverains sur la partie « avant » (celle donnant sur la rue du clos Feuquières).

Aurore attend une subvention de la mairie de Paris. En attendant, toute cette partie est propre et de la belle herbe pousse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 4 avril 2022, signé par le Président et la Secrétaire.

Président

Georges CHEVILLOTTE

Secrétaire

Monique LEVY